

A LA RENCONTRE DE L'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE VOUS ÊTES PARENTS ou ELEVES



Service Social Scolaire : Mme CASTANET Laurence Uniquement sur rendez-vous - le Mardi ou Jeudi de 8H à 12H par téléphone au 0596 58 21 96 / 0696 29 72 47 par mail : laurence.castanet@ac-martinique.fr

L'assistant social, dans un établissement scolaire, peut accompagner l'élève dans sa scolarité mais aussi dans sa vie personnelle et familiale afin de l'aider à construire son projet de vie.

Il a un rôle d'écoute, de conseil, de soutien, d'information et d'aide auprès des élèves et de leurs familles en lien avec les partenaires extérieurs. L'assistant social peut également, en fonction de la situation, se rendre à domicile.

Ses missions : s'articulent autour de trois axes prioritaires : La prévention de l'absentéisme, l'échec scolaire, et la protection de l'enfance en danger ou en risque de danger. Prévenir et traiter les situations liées aux problématiques de l'adolescence.

L'assistant social est soumis au secret professionnel, tout en travaillant avec les membres de l'équipe éducative de l'établissement.

- S'informer - être conseillé - être orienté - être protégé. L'intervention de l'assistant de service social, c'est : Des rencontres individuelles, à la demande de l'élève, des parents, des équipes éducatives. Des actions collectives de prévention auprès des élèves ou des parents, dans le cadre du Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

Une Aide Financière : Il est possible de solliciter dans le cadre du Fonds Social Lycéen une aide ponctuelle pour les frais liés à la scolarité. L'élève ou son représentant légal peut retirer le dossier au bureau de la vie scolaire au Bâtiment 7 au secrétariat, à la gestion. C'est une commission qui valide le montant de l'aide sollicitée.

L'assistant social est amené à se déplacer à l'extérieur du Lycée (Réunions, partenariats, cellule d'écoute divers,...).